

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du neuf juin - et sous la présidence de Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, en session ordinaire.

Nombre effectif et légal des
membres du Conseil Municipal

Nombre des membres :
En exercice actuellement

Présents à la séance...

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire

27 M. Jérôme MATHIEU, 1^{er} Adjoint

Mme Elisabeth BONNOT, 2^{ème} Adjoint

M. Raymond MARCHAL, 3^{ème} Adjoint

Mme Fabienne MOREL, 4^{ème} Adjoint

27 M. Nicolas REMY, 5^{ème} Adjoint

27 Mme Alejandrina DUCRET, 6^{ème} Adjointe

M. Jean François POIROT, 7^{ème} Adjoint

Mme Geneviève DEMANGE, 8^{ème} Adjointe

M. Grégory CLAUDEL

M. Yannick DANIELOU

Mme Chloé LEDUC

M. Jean-Baptiste MOUGEL

M. François VERRIER

Mme Anaïs MANGIN

Mme MARION Magali

M. Christophe ROCHATTE

Mme Agnès GRANDJEAN

Mme Yean-Lan HUMBERT Arrivée 19h50

M. Laurent PIERRAT

Mme Marie THIMONT

M. Florent SCHOTT

Mme Liliane MENGIN

M. Bernard MANSUY

Mme Marion Nathalie

M. Samuel ANTOINE

Mme Nadia RABANT

Mme Yean-Lan HUMBERT ayant donné procuration à Mme Maryvonne CROUVEZIER

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mlle Chloé LEDUC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, M. Gérald NOIRCLÈRE, Directeur Général des Services, est présent en tant qu'Auxiliaire.

Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire sortant, ouvre la séance à 19h05 et salue les conseillers municipaux.

Le Maire informe l'Assemblée que la séance est enregistrée.

Mme Chloé LEDUC procède à l'appel.

Observations éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 25 mai et du 2 juin 2020.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le procès-verbal de la séance du 25 mai qui est donc adopté.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin n'ayant été diffusé que le jour même, il est décidé de reporter son approbation à la séance du conseil municipal du 22 juin.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ MARCHÉS

Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°/ date Décision	Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
24 du 26 Février	Fourniture de fioul et gazole – Année 2020 Les quantités annuelles commandées sont estimées à : 147 m3 de fioul, 41 m3 de gazole et 8,5 m3 de GNR.	BOLLORE Energy Saint-Dié 88100	Fioul (livraison < à 27 m3) : 85,00 € TTC/m3 ; Fioul (livraison > à 27 m3) : 25,00 € TTC/m3 ; Fioul Grand Froid (livraison < à 27 m3) : 75,00 € TTC/m3 ; Fioul Grand Froid (livraison > à 27 m3) : 15,00 € TTC/m3 ; Gazole : 20,00 € TTC/m3 ; Gazole Grand Froid : 20,00 € TTC/m3 ; Gazole Non Routier : 55,00 € TTC/m3 ; Gazole Non Routier Grand Froid : 45,00 € TTC/m3.	
32 du 22 mai	Travaux de rénovation des ponts « Vigrimé » et « des Zelles ». <i>Lot n°2 pont « des Zelles » déclaré infructueux, les montants des 3 offres reçues sont largement supérieurs à l'estimation du maître d'œuvre</i>	Lot n°1 pont "Vigrimé": DELOT SAS 88650 Anould - y compris « prestation supplémentaire éventuelle » remplacement des garde-corps.	54 204,90 € HT	65 045,88 € TTC

33 du 22 mai	Programme de voirie 2020 Lot Gravillonnage monocouche Lot reprofilage partiel aux enrobés à chaud	STPI Route SAS de 70250 Ronchamp TRB TRAPDID-BIGONI SAS	62 518,20 € HT 69 520,00 € HT soit	75 021,84 € TTC 83 424,00 € TTC
38 du 5 Juin	Groupement de commande pour la fourniture de matériaux de voirie – Année 2020	<p><u>Lot n°1 matériaux de carrière, concassé</u> : SBI SAS de Rupt/Moselle (88360) pour les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . concassé 0/20 : 10,30 € HT/tonne enlevée sur site et 16,30 € HT/tonne livrée, . concassé 0/60 : 10,10 € HT/tonne enlevée sur site et 16,10 € HT/tonne livrée, . concassé 0/31,5 : 10,30 € HT/tonne enlevée sur site et 16,30 € HT/tonne livrée, . concassé 30/60 : 10,30 € HT/tonne enlevée sur site et 16,30 € HT/tonne livrée. <p><u>Lot n°2 enrobés à froid</u> : COLAS EST de ANOULD (88650) pour le prix unitaire suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 0/6 : 100,00 € HT/tonne enlevée sur site (forfait de livraison de 300,00 € HT). <p><u>Lot n°3 enrobés à chaud</u> : SBI SAS de Rupt/Moselle (88360) pour les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . enrobés noir 0/6 : 69,50 € HT/tonne enlevée sur site (forfait de livraison de 150,00 € HT) ; . enrobés noir 0/10 : 64,50 € HT/tonne enlevée sur site (forfait de livraison de 150,00 € HT) ; <p>Bons de commande seront établis avec les tonnages minimum et maximum suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n°1 matériaux de carrière, concassé : 300 tonnes minimum et 1 000 tonnes maximum, - Lot n°2 enrobés à froid : 80 tonnes minimum et 400 tonnes maximum, - Lot n°3 enrobés à chaud : 80 tonnes minimum et 800 tonnes maximum. 		

➤ CONVENTIONS – BAUX

Le Maire signale avoir conclu les baux et contrats suivants :

N°/ date Décision	Objet	Titulaire	Montant	Durée
23 du 17 Février	Evolution rôle de culture - Mise à disposition de terrain communal -	- Liste sur le document joint en annexe N°1	Gratuit	un an reconductible par tacite reconduction d'année en année
25 du 5 Mars	Mise à disposition de terrain pour ouvrage source et canalisations Section B465p – parcelle forestière	M. Mme POIROT Henri et ARNOULD Denis	Gratuit	9 ans à compter du 18/07/2020
26 du 9 Mars 2020	Mise à disposition de terrain pour parc Lieu-dit Le Brabant : section AL 236, 235, 616,614, 230, 232, 231 Surface 3,1129 ha	Mme Lyse MOUGEL	Gratuit	Un an

27 du 9 Mars	Evolution rôle de culture - Mise à disposition de terrain communal -	- Liste sur le document joint en annexe N°2	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction d'année en année
28 du 28 Février	Convention de mise à disposition de locaux à l'Espace Familles	SIVU TOURISME HAUTES-VOSGES	150€ / mois toutes charges comprises – Frais d'entretien, ménage et assurance pris en charge par la Commune	Un an à compter du 1 ^{er} mars pour une durée de 10 mois
31 du 22 mai	Bail de location d'un local industriel à l'usine du Daval Effet rétroactif au 1 ^{er} mai Local en partie supérieure coté rivière d'une surface de 90m2	SARL Vincent Munsch	90,00 €	23 mois
N°37/2020	Bail agricole Lieu-dit : "Envers de la Basse des Feignes" – Surface : 10 ha 09a 53 ca -	GAEC DU HAUT DES HAYES représenté par M. Christophe CLAUDEL	Tarif annuel 8€ / hectare	Durée : 9 ans à compter du 22/04/2020

Arrivée de Mme Liliane MENGIN à 19h17

➤ DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire signale avoir sollicité les subventions suivantes :

N° / Date décision	Organisme	Objet
29 du 10 avril	Conseil départemental des Vosges	Travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale – Programme 2020 Plan de financement : CD 88 : 16 900,00 € Fonds propres : 143 100,00 €

Le Maire explique que cette demande de subvention a été rejetée par le Département puisque le dossier du Pont du Vigrimé avait déjà été accepté le Département. Seul un dossier de subvention par an est accepté.

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° / Date décision	Objet	Titulaire	Durée – Prix
N°30 du 22 mai	Délivrance d'une concession simple au cimetière rue de l'église concession simple n° 233 SUD (157 SUD ancien numéro)	M, MOUGEL Léon	15 ans – 194€

N°34 du 25 mai	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'Eglise - Concession double n°346 et 347 EST (ancien 260 EST)	Mme DEMANGE Marguerite	15 ans – 385€
N°35 du 25 mai	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'Eglise - concession simple n° SUD (ancien 26 SUD)	Mme PIERREL Claudine et M PIERREL Daniel	15 ans – 194€
N° 36 du 25 mai	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'Eglise concession simple n° 145 EST (ancien 104 EST)	Indivision TISSERAND représentée par Mme TISSERAND Marie-Suzanne	15 ans – 194€

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du compte-rendu de ces décisions.

1. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme le Maire explique qu'il nécessaire de délibérer sur cette décision à la suite d'une erreur lors du conseil municipal du 2 juin dernier. En vertu du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5, la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Font également partie de la commission, à titre consultatif, le Trésorier et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, à raison de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de Délégation des Services Publics.

La liste « Maryvonne CROUVEZIER » présente :

Titulaires

Maryvonne CROUVEZIER
Nicolas REMY
Jérôme MATHIEU
Raymond MARCHAL
Jean-François POIROT
Liliane MENGIN

Suppléants

Alexandrine DUCRET
François VERRIER
Chloé LEDUC
Magali MARION
Nadia RABANT

Aucune autre liste n'est proposée.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Ainsi répartis :

La liste « Maryvonne CROUVEZIER » obtient 27 voix.

Quotient électoral : 5.4

A la suite de l'attribution des sièges de quotient, la liste « Maryvonne CROUVEZIER » obtient 5 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
Maryvonne CROUVEZIER	Alexandrine DUCRET
Nicolas REMY	François VERRIER
Jérôme MATHIEU	Chloé LEDUC
Raymond MARCHAL	Magali MARION
Jean-François POIROT	Nadia RABANT
Liliane MENGIN	

pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la commune, Mme CROUVEZIER Maryvonne, présidente de la commission de délégation de service public.

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur cette décision à la suite d'une erreur lors du conseil municipal du 2 juin dernier. Conformément aux dispositions des articles R 2221-4, R 2221-5 et R2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité. Les représentants de la commune doivent être majoritaires.

Le Maire est membre de droit et ordonnateur.

Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres du Conseil Municipal et 4 n'appartenant pas au Conseil, choisis parmi les résidents de la commune et présentant des compétences dans le domaine industriel ou commercial.

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques municipaux, ainsi que le responsable de la Régie peuvent être invités à y participer à titre consultatif.

Il convient au Conseil Municipal de désigner 5 membres du Conseil Municipal. Les 4 membres Es qualité n'appartenant pas au Conseil Municipal seront désignés ultérieurement (3 proposés par le groupe majoritaire, et 1 par la minorité).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé qui précède, A l'unanimité désigne en qualité de membres élus du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité :

Maryvonne CROUVEZIER, Maire et ordonnateur

**Adjoint délégué
Jérôme MATHIEU**

**Elisabeth BONNOT
Jean-Baptiste MOUGEL
Florent SCHOTT
Bernard MANSUY**

Et charge le Maire, conjointement avec les services de la Régie Municipale d'Electricité, de donner suite à cette question.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE /COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur cette décision à la suite d'une erreur lors du conseil municipal du 2 juin dernier. Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres élus qui siégeront au Comité Technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à raison de 5 titulaires et 5 suppléants.

Le Conseil Municipal, après accord unanime de l'assemblée pour un vote à scrutin public, à l'unanimité, désigne les membres élus qui siégeront au Comité Technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Titulaires :
Maryvonne CROUVEZIER
Elisabeth BONNOT
Jérôme MATHIEU
Geneviève DEMANGE
Nicolas REMY

Suppléants :
Fabienne MOREL
Chloé LEDUC
Grégory CLAUDEL
Alexandrine DUCRET
Christophe ROCHATTE

Et charge le Maire de la suite à donner à cette question.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS

Mme le Maire donne la parole à M. Nicolas REMY qui explique qu'une évolution du règlement a été proposée au Conseil d'Administration de L'Office de Tourisme et Loisirs le 11 juin.

Le règlement intérieur prévoit depuis 2016, une fois le nouveau Conseil d'Administration installé, l'élection de 3 vice-présidents dont 2 issus du collège des élus et 1 issu du collège des socioprofessionnels.

Le Président sortant propose la nomination d'un 4ème vice-président, issu du collège des élus.

Il propose également de modifier la composition du bureau de la façon suivante :

Composition du bureau OTL :

- Le président, les vice-présidents, le Maire.

Les responsables des services de l'OTL ainsi que le Directeur Général des Services de la Mairie assistent au Bureau.

Enfin, le Président sortant propose compte-tenu des éléments ci-dessus de supprimer la commission

« Laboratoire d'idées » sachant que le Bureau sera à même de gérer les affaires courantes. Il est proposé de conserver uniquement la Commission d'achats.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un 4ème poste de vice-président qui modifiera l'article 18, ainsi que sur la suppression de la commission « Laboratoire d'idées » qui modifiera l'article 19 du règlement intérieur.

Le Projet de règlement intérieur de l'Office de Tourisme et Loisirs était joint en annexe de la note de synthèse explicative.

M. Nicolas REMY explique que cette décision est faite pour une question de commodité, Mme le Maire ayant gardé la compétence finances. Le Maire ne peut signer de droit. Il faut au moins un Vice-Président.

Mme le Maire explique que le Conseil d'Administration de l'OTL a validé cette proposition. Mme le Maire informe Mme Liliane MENGIN que le Maire était bien membre de Droit mais n'avait pas la signature pour autant. Elle explique que les autres Vice-Présidents étant toujours en activité, cela lui permettra de signer les mandats urgents.

M. Nicolas REMY donne les noms des autres Vice-Présidents : Yannick DANIELOU, Elisabeth BONNOT et Hervé PIERREL, représentant les socio-professionnels.

A la demande de Mme Liliane Mengin, Mme Le Maire explique que les prérogatives des Vice-Présidents sont de signer des arrêtés, des courriers.

Mme Liliane Mengin demande ce qu'il en sera lorsque l'Adjoint aux finances est différent du Maire. Mme le Maire répond que cette question sera vue à ce moment-là.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un 4ème poste de vice-président qui modifiera l'article 18, ainsi que sur la suppression de la commission « Laboratoire d'idées » qui modifiera l'article 19 du règlement intérieur.

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Madame le Maire rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à décision, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver au déroulement de la préparation du budget. Ce débat constitue toutefois un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale car il permet de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière : il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de permettre au Conseil :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront ensuite affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur la situation financière de la collectivité,
- de donner aux conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, un rapport d'orientations budgétaires qui était joint en annexe a fait l'objet d'une présentation en séance.

Mme le Maire informe que ce débat se fait habituellement au mois de janvier ou février, le budget étant voté au mois de mars, donc dans les deux mois avant le vote du budget. Lors de cette année d'élection, les comptes administratifs de 2019 ont été votés en mars, le budget devant être voté par le nouveau conseil municipal. Le COVID a tout retardé.

Arrivée de Mme Yean-Lan HUMBERT à 19H53.

Mme Nathalie MARION demande s'il est prévu de renégocier l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 4.56% : « 492 000€ de capital avec 24725 € d'intérêt – Si on obtenait un taux de 1% on pourrait gagner 18 000€ ».

Mme le Maire répond que le crédit de la Caisse d'Epargne de 2012 va faire partie des possibilités de demande de renégociation. Certains ont déjà été renégociés, comme celui de la chaufferie bois et celui de l'EHPAD, qui n'est pas indiqué dans le document.

Mme Liliane MENGIN rappelle à Mme le Maire que « lors du Conseil municipal du 25 mai, dans votre discours vous aviez annoncé un compte-rendu détaillé de l'action de la Commune dans le budget pendant la pandémie. On va travailler le budget. Y a-t-il eu plus ou moins de recettes, plus ou moins de dépenses lors de la pandémie ? ».

Mme le Maire répond que toutes les lignes de charges ont été revues à la baisse. On va le voir tout à l'heure.

Il y a une ligne supplémentaire appelée « dépenses imprévues » rajoutée sur le budget, notamment pour les dépenses dues au COVID. Tout n'y est pas encore.

Mme Liliane Mengin demande si la Commune est impactée par les aides annoncées par l'Etat, aide de 1000 € et 1500 € aux agents proches du COVID?

Mme le Maire répond que les 1500€ concernent les agents de l'EHPAD et sont payées par la CPAM et non la collectivité.

Pour le personnel de la commune, il est étudié la possibilité d'une prime pour ceux qui ont travaillé, qui ont fait plus que d'habitude, selon certains critères. Pour l'instant, rien n'est décidé. Tout est à l'étude. Nous attendons toutes les annonces.

M. Jérôme Mathieu précise que « pour le personnel soignant la prime est de 1500€. Pour les agents des collectivités qui ont été en contact, qui ont changé de poste ou qui ont mis un grand engagement dans les services, ça peut aller au-delà de 1000€. Ces 1000€ sont désocialisés et défiscalisés. Il n'y aura pas d'imposition ni de charges sociales jusque 1000€. Comme l'a dit Mme le Maire, c'est à l'étude.

Sur les dépenses du Covid-19, nous ne disposons pas de tous les éléments. Il y a des dépenses de personnels réaffectés, comme la garderie pour les enfants de soignants qui était gratuite mais le personnel était là. Il n'y a pas eu beaucoup de dépenses en moins.

Il y aura des impacts par la suite sur des services en moins et de la fiscalité en moins.

Mme le Maire informe que toutes les lignes du budget ont été revues. « On a essayé de minimiser les charges au maximum ».

Mme Liliane Mengin : « Si on parle de ligne de trésorerie, je renouvelle ma question posée plusieurs fois : Peut-on connaître la trésorerie actuelle de la commune ? ».

Mme le Maire : « La trésorerie change tous les jours ».

Mme Liliane MENGIN : La trésorerie nous permet de connaître la santé de la Commune avec les encours et le fonds de roulement.

Mme le Maire : « La ligne de trésorerie, qui n'est pas un emprunt, est faite pour payer les entreprises qui transmettent les situations de travaux au fur et à mesure, les subventions n'étant versées qu'à la fin des travaux. La ligne permet de régler les mandats, les salaires. On profite de l'opportunité d'avoir des taux très bas ».

Mme Liliane Mengin : En 2014 la ligne de trésorerie était à 1 200 000€.

Mme le Maire « L'an dernier, la ligne était de 400 000€ et tout n'a pas été consommé. »

M. Jérôme MATHIEU fait remarquer « Vous ne parlez pas de la même chose. Mme MENGIN parle de la trésorerie de la Commune, Mme le Maire de ligne de trésorerie empruntée ». C'est la trésorerie de la Commune qui était à 1 200 000€ en 2014 ».

Mme Liliane Mengin : « Vous avez parlé de la stabilité des dotations de l'Etat. On peut dire aussi que la fiscalité indirecte a augmenté depuis 2013, la transférée n'a pas bougé, la directe a augmenté de 2 700 000 à 3 100 000€ ».

Mme le Maire fait remarquer que ce sont les bases de la fiscalité directe qui ont augmenté, pas les taux de la commune.

Mme Liliane Mengin: « Cela donne une certaine image de la commune et sa vitalité ». Dans la fiscalité les dotations ont baissé de 2 100 000€ à 1 700 000€. Les autres recettes de la commune ont baissé de 2 600 000€ à 2 100 000€, ce qui entend les budgets annexes ».

Mme le Maire acquiesce.

Mme Liliane Mengin signale que la dette par habitant est passée au-delà des 900€ par habitant.

Mme le Maire : « Ce qui reste dans une moyenne, ce n'est pas un taux d'endettement très élevé. Il faut 4 ans pour rembourser la dette ».

Mme Liliane Mengin: « on sait que les années suivantes seront difficiles».

Mme le Maire : Cela fait plusieurs années, la dotation globale de financement a baissé depuis 2013 et jusqu'en 2018.

Mme Liliane Mengin : « Effectivement, mais nos propres recettes ont baissé. On peut agir sur nos propres recettes C'est là où c'est difficile, car il y a le réchauffement climatique, la pluviométrie en baisse ce qui a des conséquences sur la RME, les soucis que connaît la forêt aujourd'hui. La marge de manœuvre se réduit. Il faut anticiper. »

M. Jérôme Mathieu demande ce que l'on peut faire pour la forêt. « L'anticipation, sur la forêt on va subir encore quelques années. Nous n'avons pas anticipé les scolytes. C'était impossible d'anticiper sur les scolytes ».

Mme Liliane Mengin : « On travaille avec l'ONF – L'an dernier j'ai proposé à la commission que la Commune de La Bresse soit Terre d'essai, qu'on essaie de nouvelles essences... Où en sont les travaux de l'ONF ? Il y a deux discours sur le réchauffement, soit on prend de nouvelles espèces, soit les espèces actuellement les plus résistantes. Il faut réfléchir au plan de reboisement selon les propositions de l'ONF et anticiper.

Certes les dotations ont baissé, mais il y eu d'autres recettes et d'autres dépenses ».

M. Raymond MARCHAL répond que les parcelles d'essai qui ont été proposées ne disposent pas de la surface nécessaire afin de réaliser les essais. Cela a été débattu en commission forêt. L'ONF est toujours en cours de recherche : 3 discours se contredisent...

M. Raymond MARCHAL explique que la commune de La Bresse participe aux réunions des communes forestières. Peut-être plus judicieux de faire venir des essences du Sud de la France. C'est un travail à long terme. L'ONF travaille là-dessus depuis 2-3 ans – Il faut faire un deal entre la montagne et la plaine au niveau des études, l'impact n'est pas le même.

Mme Liliane MENGIN dit que la forêt est communale à 100%. Il est important de payer les personnes pour la gérer et apporter des solutions.

M. Raymond MARCHAL « Il n'y a pas de solution pour l'instant malheureusement».

M. Samuel ANTOINE interroge sur la dotation de l'Etat d'un montant d'un milliard d'euros à destination des collectivités locales pour la rénovation thermique des bâtiments. Rien ne figure dans les projets d'investissement.

Mme le Maire lui répond que c'est une annonce de l'Etat datant du 10 juin. La loi rectificative de 2020 n'est pas encore votée. « On travaillera dans cet axe-là, peut-être pas sur ce budget là mais sur celui de l'an prochain».

M. Jérôme Mathieu : « Vous ne retrouverez pas dans le budget de 2020 le fonds de compensation aux collectivités pour les impacts du COVID. Pour le moment, rien n'est prévu. On ne sait pas du tout ce qui va être redistribué ni dans quelles conditions. On attend le vote du projet de loi de finances et les modalités de versement ou de compensation qui pourront être attribués. Il y a beaucoup de fonds de compensation au niveau national, il faudra voir ce qui va arriver ici.

Mme Liliane Mengin demande s'il y a d'autres études en cours hormis celles mentionnées sur le budget 2020. Où en sont les travaux en ce début de mandat ? - »

Mme le Maire répond qu'il y a des études sur le bâtiment de la Cure et à l'Accueil. Pour la Cure, toute idée est bonne à prendre. Il y a un projet pour refaire des logements pour les saisonniers, les stagiaires dans le bâtiment de l'Accueil.

M. Jérôme Mathieu fait part de l'aménagement du Carrefour des Champions et de la Rue Paul Claudel au niveau de la voirie et de l'aménagement urbain.

A la demande de Mme Liliane MENGIN, Mme le Maire répond que le montage financier est en cours.

Mme Liliane Mengin : sera -t-il proratisé avec le Département ?

M. Jérôme Mathieu répond que l'étude du carrefour et du Pont des Champions sont à la charge du Département.

En ce qui concerne l'aménagement, 75% sont à la charge du Département, 25% sont à la charge de la Commune au départ de la négociation. Une réunion aura lieu lundi 22 juin.

Les travaux rue Paul Claudel sont à la charge de la commune sauf la bande de roulement qui est à la charge du Département puisque c'est une route Départementale.

M. Samuel ANTOINE demande où en est le relevage du barrage de la Lande. Quel est l'intérêt de le relever d'un mètre ?

M. Jérôme Mathieu informe que le dossier est à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. La relève augmenterait sa capacité en eau, ceci afin d'optimiser la production électrique.

M. Samuel ANTOINE demande si cela paraît rentable. Y a-t-il eu une étude ?

M. Jérôme Mathieu : Oui cela a été étudié à la RME. Le coût ne serait pas très élevé. C'est en cours avec la DREAL.

M. Samuel ANTOINE interroge sur la question de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

M. Jérôme Mathieu répond qu'une étude a été réalisée par une société Alsacienne qui donnera un rendu sur l'ensemble des bâtiments communaux. Cette étude sera approfondie sur certains dont les Services Techniques Municipaux et la Mairie.

La piscine, la Halle patinoire, sont également intéressants mais leur structure arrondie, demandent des investissements plus importants. L'étude traite uniquement sur la surface ensoleillement sans regarder la structure du bâtiment.

Le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

A la demande de Mme Mengin, Mme le Maire répond que les délégués consultatifs des commissions seront communiqués lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin si tous les noms sont déterminés.

Madame le Maire informe Mme Mengin que le compte rendu du Conseil municipal du 25 mai a été approuvé et celui du 2 juin sera approuvé le 22 juin.

Mme Liliane espère qu'il sera communiqué plus tôt que le compte-rendu du 15 juin.

Mme le Maire informe qu'il faut tout faire et avec deux mois de retard

Mme Liliane Mengin demande s'il y a d'autres mesures concernant le nombre de personnes autorisées à se rassembler lors de réunions publiques. Elle informe de retours d'associations qui ne peuvent se réunir.

M. Jérôme Mathieu répond que c'est possible jusque 10 personnes pour le moment. Nous aurons plus d'information le 22 juin ou le 10 juillet. Il n'y aura donc pas de fête de la musique. Les festivités du 14 juillet ont également été annulées.

Il existe un protocole avec une dérogation pour réunir uniquement les membres du Conseil d'administration. Beaucoup l'ont fait de cette manière.

Concernant les écoles, Mme le Maire informe qu'elle est en attente du protocole de l'Education Nationale qu'elle espère allégé.

M. Jérôme Mathieu rappelle que, comme l'a annoncé le Président de la République, tous les enfants doivent être accueillis à l'école et au collège. Il se pose aussi le problème du transport si la règle du « un siège sur deux » s'applique encore. Le nouveau protocole devrait arriver demain. La MLC a annoncé qu'elle mettrait en place un accueil de loisirs sans hébergement durant l'été. Il sera possible d'accueillir les enfants sur 4 sites différents, si le protocole impose encore des effectifs de 10 enfants maximum. Il y a une volonté de forte de la MLC de proposer une solution pour les parents durant ces deux mois. L'association familiale a renoncé à organiser la ruche.

« Les informations arrivent au compte-gouttes. Nous sommes toujours en attente des informations ».

*Mme Le Maire annonce le prochain **Conseil Municipal le 22 juin à 20 heures** avec le vote du budget et d'autres points.*

Mme le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h25.



Pour Le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,
Jérôme MATHIEU

La Secrétaire de séance,

Chloé LEDUC